

EXEMPLES DE REMBOURSEMENT - 2022

MNH MEDICEO PRIMO



 HOSPITALISATION	Prix moyen pratiqué ou tarif réglementé	Remboursement S.S	Remboursement MNH	Reste à charge	Précisions utiles
Forfait journalier hospitalier en court séjour	20,00 €	0 €	20,00 €	0 €	Forfait sans limitation de montant ni de durée
Honoraires du chirurgien avec dépassement d'honoraires maîtrisés (adhérent à un DPTAM : l'OPTAM ou l'OPTAM-CO) pour une opération chirurgicale de la cataracte	355,00 €	247,70 €	24,00 €	83,30 €	Pour cet acte dit « lourd », la MNH prend en charge intégralement la participation forfaitaire de 24 €
Honoraires du chirurgien avec dépassement d'honoraires libres (non adhérent à un DPTAM : l'OPTAM ou l'OPTAM-CO) pour une opération chirurgicale de la cataracte	431,00 €	247,70 €	24,00 €	159,30 €	Pour cet acte dit « lourd », la MNH prend en charge intégralement la participation forfaitaire de 24 €

OO OPTIQUE

Équipement optique de classe A (monture + verres) de verres unifocaux	125,00 €	22,50 €	0 €	102,50 €	
Équipement optique de classe B (monture + verres) de verres unifocaux	345,00 €	0,09 €	0 €	344,91 €	

DENTAIRE

Détartrage	28,92 €	20,24 €	0 €	8,68 €	
Couronne céramo-métallique sur incisives, canines et premières prémolaires	500,00 €	84,00 €	0 €	416,00 €	
Couronne céramo-métallique sur deuxièmes prémolaires	538,70 €	84,00 €	0 €	454,70 €	
Couronne céramo-métallique sur molaires	538,70 €	75,25 €	0 €	463,45 €	

AIDES AUDITIVES

Aide auditive de classe I par oreille	950,00 €	240,00 €	0 €	710,00 €	Application d'un prix limite de vente
Aide auditive de classe II par oreille	1 476,00 €	240,00 €	0 €	1 236,00 €	


SOINS COURANTS

Consultation d'un médecin traitant généraliste sans dépassement d'honoraires	25,00 €	16,50 €	7,50 €	1,00 €	Le reste à charge correspond à la participation forfaitaire de 1€ retenue par la Sécurité sociale
Consultation d'un médecin spécialiste en gynécologie sans dépassement d'honoraires	30,00 €	20,00 €	9,00 €	1,00 €	Le reste à charge correspond à la participation forfaitaire de 1€ retenue par la Sécurité sociale
Consultation d'un médecin spécialiste en gynécologie avec dépassement d'honoraires maîtrisés (adhérent à un DPTAM : l'OPTAM ou l'OPTAM-CO)	44,00 €	20,00 €	9,00 €	15,00 €	Le reste à charge comprend la participation forfaitaire de 1€ retenue par la Sécurité sociale
Consultation d'un médecin spécialiste en gynécologie avec dépassement d'honoraires libres (non adhérent à un DPTAM : l'OPTAM ou l'OPTAM-CO)	56,00 €	15,10 €	6,90 €	34,00 €	Le reste à charge comprend la participation forfaitaire de 1€ retenue par la Sécurité sociale

EXEMPLES DE REMBOURSEMENT - 2022

MNH MEDICEO 1



 HOSPITALISATION	Prix moyen pratiqué ou tarif réglementé	Remboursement S.S	Remboursement MNH	Reste à charge	Précisions utiles
Forfait journalier hospitalier en court séjour	20,00 €	0 €	20,00 €	0 €	Forfait sans limitation de montant ni de durée
Honoraires du chirurgien avec dépassement d'honoraires maîtrisés (adhérent à un DPTAM : l'OPTAM ou l'OPTAM-CO) pour une opération chirurgicale de la cataracte	355,00 €	247,70 €	24,00 €	83,30 €	Pour cet acte dit « lourd », la MNH prend en charge intégralement la participation forfaitaire de 24 €
Honoraires du chirurgien avec dépassement d'honoraires libres (non adhérent à un DPTAM : l'OPTAM ou l'OPTAM-CO) pour une opération chirurgicale de la cataracte	431,00 €	247,70 €	24,00 €	159,30 €	Pour cet acte dit « lourd », la MNH prend en charge intégralement la participation forfaitaire de 24 €
Chambre particulière avec nuitée en médecine et chirurgie	76,00 €	0 €	76,00 €	0 €	Exemple avec un établissement en conventionnement mutualiste, limité à 15 jours par an

OPTIQUE

▶ Équipement optique de classe A 100% santé (monture + verres) de verres unifocaux	125,00 €	22,50 €	102,50€	0 €	
Équipement optique de classe B (monture + verres) de verres unifocaux	345,00 €	0,09 €	0,06 €	344,85 €	

DENTAIRE

Détartrage	28,92 €	20,24 €	8,68 €	0 €	Tarif conventionnel
▶ Couronne céramo-métallique 100% santé sur incisives, canines et premières prémolaires	500,00 €	84,00 €	416,00 €	0 €	Honoraire limite de facturation
Couronne céramo-métallique sur deuxièmes prémolaires	538,70 €	84,00 €	36,00 €	418,70 €	Prix moyen national de l'acte
Couronne céramo-métallique sur molaires	538,70 €	75,25 €	32,25 €	431,20 €	Prix moyen national de l'acte

AIDES AUDITIVES

▶ Aide auditive de classe I par oreille 100% santé	950,00 €	240,00 €	710,00 €	0 €	Application d'un prix limite de vente
Aide auditive de classe II par oreille	1 476,00 €	240,00 €	160,00 €	1 076,00 €	Prix moyen national de l'acte

SOINS COURANTS

Consultation d'un médecin traitant généraliste sans dépassement d'honoraires	25,00 €	16,50 €	7,50 €	1,00 €	Le reste à charge correspond à la participation forfaitaire de 1€ retenue par la Sécurité sociale
Consultation d'un médecin spécialiste en gynécologie sans dépassement d'honoraires	30,00 €	20,00 €	9,00 €	1,00 €	Le reste à charge correspond à la participation forfaitaire de 1€ retenue par la Sécurité sociale
Consultation d'un médecin spécialiste en gynécologie avec dépassement d'honoraires maîtrisés (adhérent à un DPTAM : l'OPTAM ou l'OPTAM-CO)	44,00 €	20,00 €	9,00 €	15,00 €	Le reste à charge comprend la participation forfaitaire de 1€ retenue par la Sécurité sociale
Consultation d'un médecin spécialiste en gynécologie avec dépassement d'honoraires libres (non adhérent à un DPTAM : l'OPTAM ou l'OPTAM-CO)	56,00 €	15,10 €	6,90 €	34,00 €	Le reste à charge comprend la participation forfaitaire de 1€ retenue par la Sécurité sociale

EXEMPLES DE REMBOURSEMENT - 2022

MNH MEDICEO 2




	Prix moyen pratiqué ou tarif réglementé	Remboursement S.S	Remboursement MNH	Reste à charge	Précisions utiles
HOSPITALISATION					
Forfait journalier hospitalier en court séjour	20,00 €	0 €	20,00 €	0 €	Forfait sans limitation de montant ni de durée
Honoraires du chirurgien avec dépassement d'honoraires maîtrisés (adhérent à un DPTAM : l'OPTAM ou l'OPTAM-CO) pour une opération chirurgicale de la cataracte	355,00 €	24,770 €	107,30 €	0 €	S'il est pratiqué un acte dit « lourd », la MNH prend en charge intégralement la participation forfaitaire de 24 €
Honoraires du chirurgien avec dépassement d'honoraires libres (non adhérent à un DPTAM : l'OPTAM ou l'OPTAM-CO) pour une opération chirurgicale de la cataracte	431,00 €	24,770 €	105,51 €	77,79 €	S'il est pratiqué un acte dit « lourd », la MNH prend en charge intégralement la participation forfaitaire de 24 €
Chambre particulière avec nuitée en médecine et chirurgie	76,00 €	0 €	76,00 €	0 €	Exemple avec un établissement en conventionnement mutualiste
OPTIQUE					
▶ Équipement optique de classe A 100% santé (monture + verres) de verres unifocaux	125,00 €	22,50 €	102,50 €	0 €	
Équipement optique de classe B (monture + verres) de verres unifocaux	345,00 €	0,09 €	215,00 €	129,91 €	
Forfait annuel lentilles non remboursées Sécurité sociale	101,00 €	0 €	80,00 €	21,00 €	
DENTAIRE					
Détartrage	28,92 €	20,24 €	8,68 €	0 €	Tarif conventionnel
▶ Couronne céramo-métallique 100% santé sur incisives, canines et premières prémolaires	500,00 €	84,00 €	416,00 €	0 €	Honoraire limite de facturation
Couronne céramo-métallique sur deuxièmes prémolaires	538,70 €	84,00 €	252,00 €	202,70 €	Prix moyen national de l'acte
Couronne céramo-métallique sur molaires	538,70 €	75,25 €	225,75 €	237,70 €	Prix moyen national de l'acte
AIDES AUDITIVES					
▶ Aide auditive de classe I par oreille 100% santé	950,00 €	240,00 €	710,00 €	0 €	Application d'un prix limite de vente
Aide auditive de classe II par oreille	1 476,00 €	240,00 €	660,00 €	576,00 €	Prix moyen national de l'acte
SOINS COURANTS					
Consultation d'un médecin traitant généraliste sans dépassement d'honoraires	25,00 €	16,50 €	7,50 €	1,00 €	Le reste à charge correspond à la participation forfaitaire de 1€ retenue par la Sécurité sociale
Consultation d'un médecin spécialiste en gynécologie sans dépassement d'honoraires	30,00 €	20,00 €	9,00 €	1,00 €	Le reste à charge correspond à la participation forfaitaire de 1€ retenue par la Sécurité sociale
Consultation d'un médecin spécialiste en gynécologie avec dépassement d'honoraires maîtrisés (adhérent à un DPTAM : l'OPTAM ou l'OPTAM-CO)	44,00 €	20,00 €	23,00 €	1,00 €	Le reste à charge correspond à la participation forfaitaire de 1€ retenue par la Sécurité sociale
Consultation d'un médecin spécialiste en gynécologie avec dépassement d'honoraires libres (non adhérent à un DPTAM : l'OPTAM ou l'OPTAM-CO)	56,00 €	15,10 €	13,80 €	27,10 €	Le reste à charge comprend la participation forfaitaire de 1€ retenue par la Sécurité sociale

EXEMPLES DE REMBOURSEMENT - 2022

MNH MEDICEO 3



 HOSPITALISATION	Prix moyen pratiqué ou tarif réglementé	Remboursement S.S	Remboursement MNH	Reste à charge	Précisions utiles
Forfait journalier hospitalier en court séjour	20,00 €	0 €	20,00 €	0 €	Forfait sans limitation de montant ni de durée
Honoraires du chirurgien avec dépassement d'honoraires maîtrisés (adhérent à un DPTAM : l'OPTAM ou l'OPTAM-CO) pour une opération chirurgicale de la cataracte	355,00 €	24,770 €	107,30 €	0 €	S'il est pratiqué un acte dit « lourd », la MNH prend en charge intégralement la participation forfaitaire de 24 €
Honoraires du chirurgien avec dépassement d'honoraires libres (non adhérent à un DPTAM : l'OPTAM ou l'OPTAM-CO) pour une opération chirurgicale de la cataracte	431,00 €	24,770 €	183,30 €	0 €	S'il est pratiqué un acte dit « lourd », la MNH prend en charge intégralement la participation forfaitaire de 24 €
Chambre particulière avec nuitée en médecine et chirurgie	76,00 €	0 €	76,00 €	0 €	Exemple pour un établissement avec convention mutualiste

OO OPTIQUE

▶ Équipement optique de classe A 100% santé (monture + verres) de verres unifocaux	125,00 €	22,50 €	102,50 €	0 €	
Équipement optique de classe B (monture + verres) de verres unifocaux	345,00 €	0,09 €	320,00 €	24,91 €	
Forfait annuel lentilles non remboursées Sécurité sociale	101,00 €	0 €	101,00 €	0 €	

DENTAIRE

Détartrage	28,92 €	20,24 €	8,68 €	0 €	Tarif conventionnel
▶ Couronne céramo-métallique 100% santé sur incisives, canines et premières prémolaires	500,00 €	84,00 €	416,00 €	0 €	Honoraire limite de facturation
Couronne céramo-métallique sur deuxièmes prémolaires	538,70 €	84,00 €	336,00 €	118,70 €	Prix moyen national de l'acte
Couronne céramo-métallique sur molaires	538,70 €	75,25 €	301,00 €	162,45 €	Prix moyen national de l'acte

AIDES AUDITIVES

▶ Aide auditive de classe I par oreille 100% santé	950,00 €	240,00 €	710,00 €	0 €	Application d'un prix limite de vente
Aide auditive de classe II par oreille	1 476,00 €	240,00 €	760,00 €	476,00 €	Prix moyen national de l'acte


SOINS COURANTS

Consultation d'un médecin traitant généraliste sans dépassement d'honoraires	25,00 €	16,50 €	7,50 €	1,00 €	Le reste à charge correspond à la participation forfaitaire de 1€ retenue par la Sécurité sociale
Consultation d'un médecin spécialiste en gynécologie sans dépassement d'honoraires	30,00 €	20,00 €	9,00 €	1,00 €	Le reste à charge correspond à la participation forfaitaire de 1€ retenue par la Sécurité sociale
Consultation d'un médecin spécialiste en gynécologie avec dépassement d'honoraires maîtrisés (adhérent à un DPTAM : l'OPTAM ou l'OPTAM-CO)	44,00 €	20,00 €	23,00 €	1,00 €	Le reste à charge correspond à la participation forfaitaire de 1€ retenue par la Sécurité sociale
Consultation d'un médecin spécialiste en gynécologie avec dépassement d'honoraires libres (non adhérent à un DPTAM : l'OPTAM ou l'OPTAM-CO)	56,00 €	15,10 €	25,30 €	15,60€	Le reste à charge comprend la participation forfaitaire de 1€ retenue par la Sécurité sociale

EXEMPLES DE REMBOURSEMENT - 2022

MNH MEDICEO 4



 HOSPITALISATION	Prix moyen pratiqué ou tarif réglementé	Remboursement S.S	Remboursement MNH	Reste à charge	Précisions utiles
Forfait journalier hospitalier en court séjour	20,00 €	0 €	20,00 €	0 €	Forfait sans limitation de montant ni de durée
Honoraires du chirurgien avec dépassement d'honoraires maîtrisés (adhérent à un DPTAM : l'OPTAM ou l'OPTAM-CO) pour une opération chirurgicale de la cataracte	355,00 €	24,770 €	107,30 €	0 €	S'il est pratiqué un acte dit « lourd », la MNH prend en charge intégralement la participation forfaitaire de 24 €
Honoraires du chirurgien avec dépassement d'honoraires libres (non adhérent à un DPTAM : l'OPTAM ou l'OPTAM-CO) pour une opération chirurgicale de la cataracte	431,00 €	24,770 €	183,30 €	0 €	S'il est pratiqué un acte dit « lourd », la MNH prend en charge intégralement la participation forfaitaire de 24 €
Chambre particulière avec nuitée en médecine et chirurgie	76,00 €	0 €	76,00 €	0 €	Exemple pour un établissement avec convention mutualiste

OO OPTIQUE

▶ Équipement optique de classe A 100% santé (monture + verres) de verres unifocaux	125,00 €	22,50 €	102,50 €	0 €	
Équipement optique de classe B (monture + verres) de verres unifocaux	345,00 €	0,09 €	344,91 €	0 €	
Forfait annuel lentilles non remboursées Sécurité sociale	101,00 €	0 €	101,00 €	0 €	

DENTAIRE

Détartrage	28,92 €	20,24 €	8,68 €	0 €	Tarif conventionnel
▶ Couronne céramo-métallique 100% santé sur incisives, canines et premières prémolaires	500,00 €	84,00 €	416,00 €	0 €	
Couronne céramo-métallique sur deuxièmes prémolaires	538,70 €	84,00 €	432,00 €	22,70 €	Prix moyen national de l'acte
Couronne céramo-métallique sur molaires	538,70 €	75,25 €	387,00 €	76,45 €	Prix moyen national de l'acte

AIDES AUDITIVES

▶ Aide auditive de classe I par oreille 100% santé	950,00 €	240,00 €	710,00 €	0 €	Application d'un prix limite de vente
Aide auditive de classe II par oreille	1 476,00 €	240,00 €	910,00 €	326,00 €	Prix moyen national de l'acte

SOINS COURANTS

Consultation d'un médecin traitant généraliste sans dépassement d'honoraires	25,00 €	16,50 €	7,50 €	1,00 €	Le reste à charge correspond à la participation forfaitaire de 1€ retenue par la Sécurité sociale
Consultation d'un médecin spécialiste en gynécologie sans dépassement d'honoraires	30,00 €	20,00 €	9,00 €	1,00 €	Le reste à charge correspond à la participation forfaitaire de 1€ retenue par la Sécurité sociale
Consultation d'un médecin spécialiste en gynécologie avec dépassement d'honoraires maîtrisés (adhérent à un DPTAM : l'OPTAM ou l'OPTAM-CO)	44,00 €	20,00 €	23,00 €	1,00 €	Le reste à charge correspond à la participation forfaitaire de 1€ retenue par la Sécurité sociale
Consultation d'un médecin spécialiste en gynécologie avec dépassement d'honoraires libres (non adhérent à un DPTAM : l'OPTAM ou l'OPTAM-CO)	56,00 €	15,10 €	29,90 €	11,00 €	Le reste à charge comprend la participation forfaitaire de 1€ retenue par la Sécurité sociale